



Madrid, 5 de junio de 2017

L'Académie des Arts et des Sciences cinématographiques d'Espagne («L'Académie»), créée le 8 janvier 1986, est une institution de droit privée, intégrateur et de droit démocratique. Conformément à ses statuts, c'est une association à but non lucratif de professionnels spécialisés dans les différentes spécialités de la cinématographie, avec sa propre personnalité juridique, formée avec indéfinie et régie par les principes de démocratie, de pluralisme, de transparence et de participation.

L'intention fondamentale de l'Académie est de promouvoir le cinéma espagnol au niveau national et international, de défendre leur professionnel et d'analyser la situation de l'industrie et du cinéma espagnol, lui-même. Les objectifs comprennent, comme ils disent ses statuts, comme suit :

- Promouvoir le progrès des arts et des sciences liées directement ou indirectement avec la cinématographie.
- Promouvoir l'aide et l'échange d'informations scientifiques, artistiques et techniques entre tous ses membres.
- Réaliser des études et travaux sur les questions liées au cinéma et des arts.
- Éditer et diffuser des études techniques, artistiques et scientifiques que le Conseil d'Administration juge appropriées.
- Promouvoir la recherche scientifique dans le domaine cinématographique.
- Établir des échanges scientifiques, culturels et artistiques avec des entités étrangères similaires.
- Assurer le développement et le raffinement des spécialités diverses relatives à la cinématographie, favoriser l'échange d'expériences entre ses membres, coordonner les différents aspects de son exécution et analyser et résoudre des problèmes courants.
- Donner des prix annuels au mieux travaux sur des sujets de recherche scientifique et de bourses d'études ou de pension pour l'extension des études liées à la cinématographie en Espagne ou à l'étranger.
- Toute autre activité visant à élever le niveau artistique, technique ou scientifique de ses membres et à stimuler les citoyens, ce qui donne à l'art cinématographique le niveau artistique qui mérite et la collaboration constructive entre l'administration publique et les personnes liées à ces arts.



A C A D E M I A D E L A S
A R T E S Y L A S C I E N C I A S
C I N E M A T O G R Á F I C A S
D E E S P A Ñ A

En réponse à la demande de la ville de Terrassa et, en particulier, par son maire, l'illustre M. Jordi Ballart, du soutien de l'Académie à la candidature de leur ville à être membre du réseau des villes créatives de l'UNESCO, dans la section du FILM, nous élevons ce qui suit pour examen:

L'Académie apprécie et met en évidence la tâche de promotion stratégique basée sur les industries créatives, que la ville de Terrassa fait déjà depuis des décennies; son soutien à la production audiovisuelle dans n'importe quel domaine -essentiellement le cinéma- a travers du Terrassa Film Office et l'offre unique des services professionnels, tels que ceux du parc audiovisuel (PAC); l'effort dans la préservation du patrimoine cinématographique (Centre pour la conservation et la restauration de la Filmoteca de Catalunya); ainsi que son engagement envers la formation mondiale dans le domaine de l'audiovisuel, en accueillant l'Institut de théâtre, formation professionnelle de l'image et sons, des études de multimédia de l'Université (Universitat Politècnica de Catalunya) et, fondamentalement, l'école de cinéma ESCAC, l'un des carrières du talent du cinéma espagnol et qui, beaucoup de ses élèves, ont reçu le Goya décerné par l'Académie.

Par conséquent, nous considérons que la candidature de Terrassa est le résultat d'une expérience accumulée incontesté dans le domaine du cinéma et pour cette raison, nous sommes heureux d'appuyer sa candidature.

Mme Yvonne Blake, Présidente